



Congé parental

Par Laudoyle

Bonjour

Je vais prendre trois mois de congés parental après mes congés maternité (fev- mai). Serait-il possible pour mon conjoint de prendre de congés parental aussi? (juin et juillet) ou c'est un parent qui peut prendre congés parental?

Par kang74

Bonjour

Cela peut être les deux parents mais il faut avoir l'ancienneté nécessaire et respecter un un certain de prevenance par rapport à vos employeurs .

Pour ne pas nuire à l'entreprise le nombre de renouvellement sont limités (et doivent là aussi respecter un délai de prevenance) : donc il va bien falloir prendre cela en compte

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2280]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2280[/url]

Enfin il ne faut pas confondre avoir le droit à un congé parental (devoirs vis à vis de l'employeur) et avoir droit à la Prépare (vis à vis de la caf) qui a aussi ses propres conditions .

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F32485]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F32485[/url]